

De l'obligation à l'engagement : le volontariat en question

L'Institut Paul Delouvrier a, depuis plusieurs années, entrepris une réflexion sur le volontariat civil. Nous n'avons pas été les seuls. Avant les élections présidentielles en 2002 une première note a été diffusée à l'intention des candidats, des formations politiques et des administrations concernées. Un deuxième document a été publié en juillet 2004 suivi en mars 2005 d'un colloque sur ce même sujet au Conseil Economique et Social.

Pourquoi cette démarche ?

- d'une part parce qu'à la fin des années 90 la « suspension » décidée du service national et ses conséquences faisaient régulièrement l'objet d'interrogations lors des rencontres avec les associations ou les colloques organisés par l'Institut. Même remplacées par les emplois jeunes dont il ne semblait pas que ce fût la finalité première, l'arrêt des formes civiles du service national suscitait regrets ou désapprobation ;
- d'autre part, parce qu'il apparaissait, à travers les expériences professionnelles des uns et des autres, l'observation de l'actualité et divers travaux de recherche ou de prospective que le risque de fragmentation de la société allait croissant, pouvant vider de toute signification pour nombre de nos concitoyens un pacte républicain et un modèle d'intégration régulièrement invoqués.

Volontariat et obligation

La notion de volontariat n'est certes pas une idée neuve en France. Sans remonter trop loin dans le passé, le XXème siècle a vu apparaître des formes de volontariat à l'occasion de catastrophes naturelles en Europe, de chantiers de reconstruction après guerre ou d'engagement humanitaire.

Pendant le même temps, le principe d'obligation incarné par la conscription a fortement imprégné la société française depuis une centaine d'années dans l'objectif d'assurer sa défense mais également pour accompagner les changements intervenus notamment en matière d'instruction publique ou d'évolution du monde rural.

«Sanctifié» d'une certaine manière par la victoire de 1918 le rôle social de l'armée et sa fonction d'intégration des citoyens (masculins) a été longtemps peu remis en question. Les exemples de volontariat étaient davantage perçus comme des aventures individuelles remarquables et non comme une démarche collective reconnue par la nation.

On aurait pu imaginer en 1996 et 1997 lorsque les premières formes civiles du service national eurent démontré leur intérêt pour la société comme pour ceux qui y participaient qu'un débat puisse s'engager sur une éventuelle transformation du service national essentiellement militaire en un service national à dominante civile. Après tout, à la différence d'autres pays de l'Europe de l'époque, les appelés n'ont jamais remis en cause le principe d'obligation sauf la dernière année, et encore. Ce débat n'a pas eu lieu pas plus que celui concernant une éventuelle extension de la conscription aux jeunes filles.

Inéluctablement les conséquences s'en suivirent : la disparition progressive d'infrastructures susceptibles d'accueillir un contingent annuel de 350 000 à éventuellement 700 000 jeunes pendant quelques mois, l'effacement d'un encadrement essentiellement militaire sans relèvements visible du côté civil.

Plusieurs sujets de préoccupations sont assez vite apparus :

- que proposer aux jeunes, des quartiers sensibles à qui, malgré ses ratés, le service national ouvrait des perspectives ?
- comment prendre en charge, après la disparition des appelés puis des emplois jeunes, la satisfaction des besoins apparus dans les services publics et les associations ?
- comment limiter les risques d'exclusion, induits par les changements du monde contemporain, d'une part croissante de la population active ou retraitée et pas simplement les jeunes ?
- L'enjeu est considérable : il conditionne le maintien entre nous du pacte républicain auquel il est, à juste titre, fait référence dans nos débats.

Depuis l'année 2000, le volontariat a généré une bonne trentaine de textes législatifs ou réglementaires. Il reste néanmoins peu lisible dans la société pour des raisons qui tiennent à la confusion entre bénévolat et volontariat comme à la crainte de détournement du volontariat au détriment du salariat. Il répond pourtant à des besoins de la société et à l'attente de nos concitoyens jeunes ou moins jeunes susceptibles ou désireux de s'engager.

Les propositions de l'Institut Paul Delouvrier

La loi sur le volontariat associatif actuellement en discussion au parlement comme les décisions récentes du gouvernement marquent une étape importante dans la reconnaissance du volontariat au sein de la nation. Pour autant le débat ne fait que commencer :

En entreprenant ce travail, nous avons pu observer combien il est difficile de passer du principe, finalement assez commode, de l'obligation d'un temps donné à la nation, adossé à l'esprit de défense, au concept de volontariat résultant de choix individuels. Telle est la raison pour laquelle nous avons tenté une réflexion sur le sens du volontariat à la fois projet pleinement républicain intergénérationnel et réponse aux fractures culturelles de la mémoire, de la loi et du projet commun qui traversent ces mêmes générations.

Après quoi, nous avons formulé quelques propositions :

- la première concerne les JAPD (Journées d'Appel de Préparation à la Défense) dernière forme d'obligation pour l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans. Au-delà de la collecte nécessaire des renseignements sur la santé et le niveau d'instruction de nos jeunes concitoyens, ces journées sont une occasion unique de d'apporter une information sommaire sur les perspectives offertes par les différentes formes de volontariat. Le peu de temps disponible dans cette journée, devrait néanmoins permettre à la Direction du Service National (DSN) de transmettre aux préfetures les données recueillies à charge pour elles d'organiser des journées du volontariat largement déconcentrées avec le soutien des organismes et associations localement concernés. Il devrait en résulter pour la DSN une nouvelle définition de sa mission, de sa composition et de son budget.
- baptisée par nous «centres nouvelle chance» la proposition concernant la transposition en métropole des méthodes du SMA (Service Militaire Adapté) outre-mer, se retrouve en partie dans une des dernières décisions du gouvernement. La réussite du SMA tient essentiellement à trois facteurs : la vie en internat plus ou moins «dépaycé», un encadrement militaire de type généraliste et un encadrement spécialisé (formation scolaire et professionnelle) assumée par un personnel civil. La transposition proposée en métropole devrait passer par une approche civile avec le concours de tous les ministères dont ceux de la Défense, de l'Education Nationale et de la Jeunesse avec utilisation par convention de leurs structures d'hébergement (type UCPA par exemple) en fonction de leur occupation normale. On peut imaginer également que, dans le cadre de congés de volontariat, du personnel des entreprises puisse participer à cet encadrement.

- une troisième proposition concernait les étudiants : les expériences réussies dans quelques grandes écoles, la disponibilité manifestée par un grand nombre d'étudiants en université, nous ont conduit à envisager que parmi les stages de plusieurs mois nécessaires à l'obtention du diplôme de sortie de l'école ou de troisième cycle universitaire soit prévu un stage de volontariat civil de plusieurs mois dans une association ou un service public. Il en résulterait un brassage social que le service national dans ses formes civiles avait su réaliser. Il y a là également une réserve de ressources humaines compétentes pour les services publics, les associations et les centres «nouvelle chance».

Assurer la cohérence des actions en cours comme de celles à entreprendre est une évidence, d'où la suggestion dans le document de l'Institut de créer un groupe interministériel relevant du Premier Ministre. Cela s'avère d'autant plus nécessaire qu'au cours des dernières années, certains ministères ont été conduits à mettre en place des formules de remplacement après la disparition des appelés civils du service national et des emplois jeunes. Le risque de dispersion des efforts et de confusion dans l'opinion publique est réel.

Le document attire également l'attention sur la nécessité de prendre en compte les conséquences de notre évolution démographique (vieillesse et immigration notamment) et de la réforme des retraites sur le fonctionnement des associations : diminution progressive des «jeunes» retraités ou retraités actifs, bénévoles mobilisables dans la durée en nombre décroissant, ressources financières insuffisantes et souvent fragiles qu'elles soient d'origine publique ou privée.

Mise en œuvre du volontariat

Que ce soit dans l'accompagnement scolaire ou post scolaire, la santé, l'animation locale ou le raccomodage social le champ d'intervention potentiel ne peut que grandir. C'est pourquoi il nous faut non seulement renforcer les associations dans la limite de leurs capacités opérationnelles mais aussi développer le volontariat dans les services publics en contact avec la population et qui souffrent de présence humaine insuffisante. L'Etat ne peut tout déléguer aux associations.

C'est en se portant volontaire pour une durée significative (minimum 6 mois) que nos jeunes concitoyens retrouveront au contact de ces équipes associatives ou administratives, dans la durée et dans une relation simple et continue la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et ainsi contribuer au maintien ou la reconstruction du lien social autant qu'à compléter leur propre formation.

C'est également en se portant volontaire pour une durée significative que nos concitoyens plus âgés, en activité ou au moment de leur retraite, sont en mesure de participer à l'encadrement, au soutien logistique ou au transfert des connaissances au service des actions entreprises par les associations ou les services publics.

L'appel au volontariat, surtout s'il doit prendre de l'ampleur, ce qui paraît plus que souhaitable, ne devrait se concevoir que de façon décentralisée (région, département ou communauté) pour gagner en efficacité dans la connaissance des situations et des motivations des acteurs concernés. Il appartient à la loi d'assurer la cohérence et le mode de financement au niveau national.

Une loi sur le volontariat associatif est actuellement devant le Parlement. Sera-t-elle suffisante pour faciliter dans notre pays l'esprit de volontariat ? Les débats parlementaires, les enseignements tirés des expériences en cours nous le diront.

Les volontaires «jeunes» dans les associations, les administrations, ou les «centres nouvelle chance» ont en commun avec les volontaires plus âgés un engagement dans la durée, qui demande à être reconnu. Mais les besoins des uns et des autres sont différents et leur satisfaction aussi. Car si l'on veut faire face aux situations que chacun peut connaître et brièvement rappelées dans le document de l'Institut, ce sont dans les deux ou trois années qui viennent de l'ordre de 100 000 volontaires sur lesquels il faudrait pouvoir compter. Cela suppose pour un état, des collectivités territoriales et des entreprises aux ressources limitées, des choix budgétaires difficiles mais à nos yeux nécessaires soit par redéploiement de crédits concernant l'éducation, l'action sociale ou la formation professionnelle, soit par report de certains investissements matériels d'une opportunité discutable dans la conjoncture présente, soit par des mesures d'incitation fiscale.

A la lumière des expériences récentes, la place du volontariat dans notre vie quotidienne, entre bénévolat et salariat n'est plus à démontrer. Il s'agit de lui donner l'ampleur nécessaire tout en l'encadrant par la loi. Largement ouvert aux filles comme aux garçons, il ne peut que contribuer à la «démasculinisation» de notre société qui, chacun le reconnaît, en a fortement besoin. De même, l'intégration aux valeurs républicaines des jeunes issus d'autres cultures ne peut qu'en être renforcée.

Ce débat sera peut être amorcé à l'occasion de la discussion sur le volontariat associatif. Il y aura certainement nécessité de l'approfondir rapidement.

L'occasion peut s'en présenter lors de la conférence nationale sur la vie associative du 23 janvier prochain.